

ANNALES DU TRES-SAIN ROSAIRE

PUBLICATION MENSUELLE.—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, curé,

CAP DE LA MAGDELEINE

SOMMAIRE :

Légende.

- I. La Vierge Marie, Reine du T.-S. Rosaire.—Ineffable bienfait de l'Incarnation du Verbe.
- II. Les Sanctuaires du T.-S. Rosaire.—La Santa-Casa.
- III. Reliques Insignes.
- IV. Faveurs obtenues.—Les Grands Feux: du Nord.

ABONNEMENT.—Payable à l'avance.—Conditions : Le prix de l'abonnement pour toute personne qui reçoit son numéro directement par la poste est de 35 centins.

Les avantages suivants sont offerts à ceux qui reçoivent plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe : de 5 à 50 exemplaires, 30 centins chacun ; de 50 exemplaires et au-delà, 25 centins. De plus, le *treizième* numéro appartient à celui qui reçoit plus de 12 exemplaires sous une seule enveloppe.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les numéros déjà parus.

FAVEUR SPIRITUELLE.—Une messe sera célébrée chaque semaine, à l'intention des Abonnés qui auront, en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent chaque jour en commun, dans le sanctuaire.

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à " M. le Gérant des annales du T. S. Rosaire, Cap de la Magdeleine, Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au Décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.